

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PPCMOI – Construction d'un stade  
multisports

Lundi 8 septembre 2025 à 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville



Ville de  
**rimouski**



# Objet de la demande

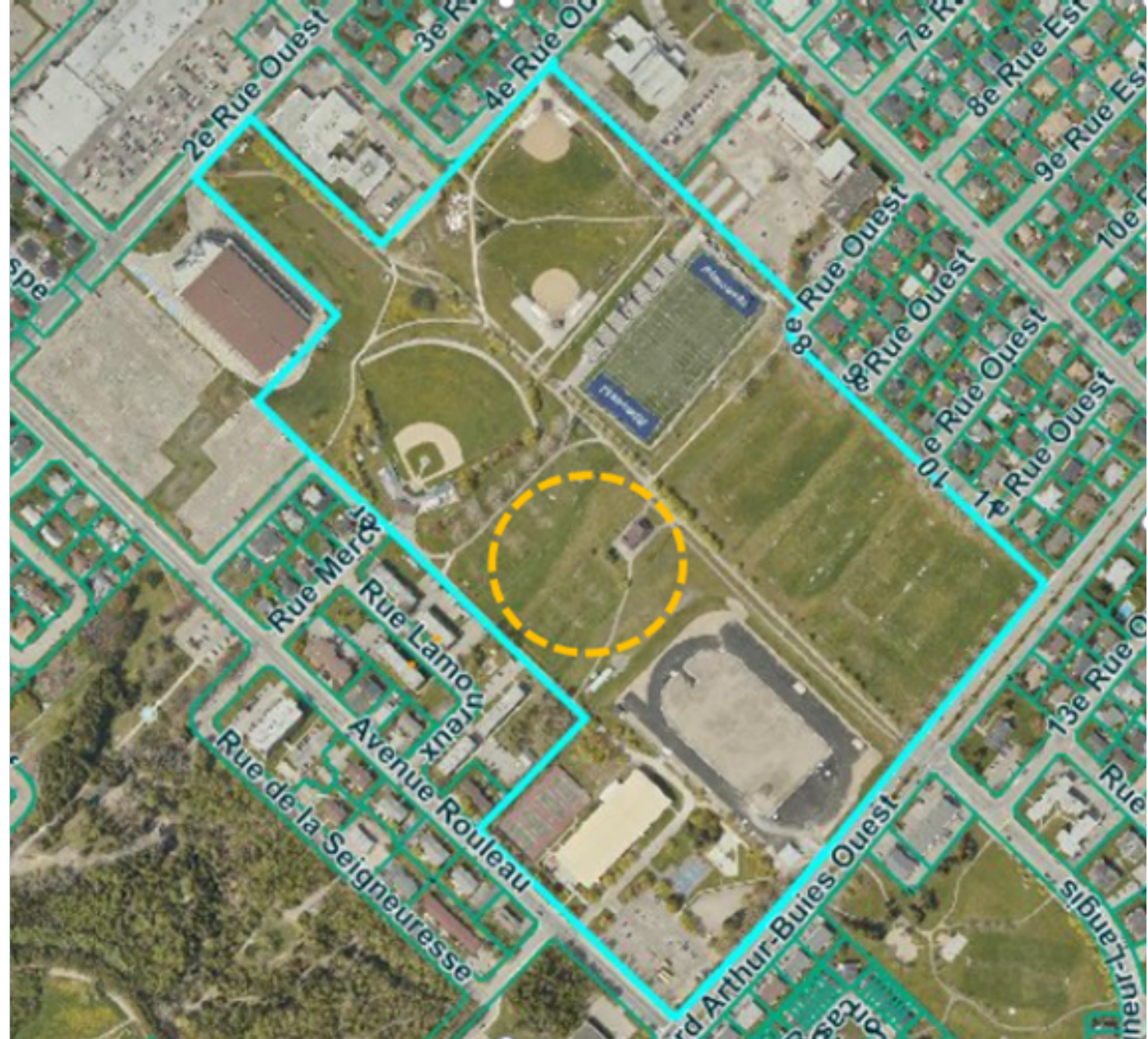
Permettre la construction d'un stade multisports de 3 niveaux, dérogeant à certaines normes du Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014), soit :

- 1° le type de matériaux de revêtement extérieur;
- 2° le nombre de cases de stationnement;
- 3° la largeur de l'allée d'accès.

Les dérogations **ne sont pas** susceptibles d'approbation référendaire selon l'article 123 de la LAU.

# Localisation de la demande

- 416, avenue Rouleau
- Lot 2 488 463
- Zone R-367
- Usage Récréatif intensif (R3) : terrains de soccer extérieurs et bâtiment de services
- District Saint-Robert



# Contexte de la demande

Le projet s'insère dans le complexe sportif Guillaume-Leblanc.

- Il est situé entre la piste extérieure d'athlétisme et le stade de baseball;
- Le voisinage est principalement récréatif (sportif) ou résidentiel (immeubles de 3 à 4 étages);
- Il s'agit d'un stade multisports d'une superficie de 7 474,6 m<sup>2</sup>;



# Contexte de la demande

- Le bâtiment comptera 3 niveaux, comprenant des terrains de soccer, une piste d'athlétisme et divers locaux annexes;
- Le revêtement extérieur est constitué de panneaux métalliques avec attaches visibles;
- Une aire de stationnement d'au minimum 30 places est prévue;
- Un nouvel accès sera aménagé vers la rue Mercier.



# Contexte de la demande

Latéral ouest – 404, rue Lamoureux



*Google maps*

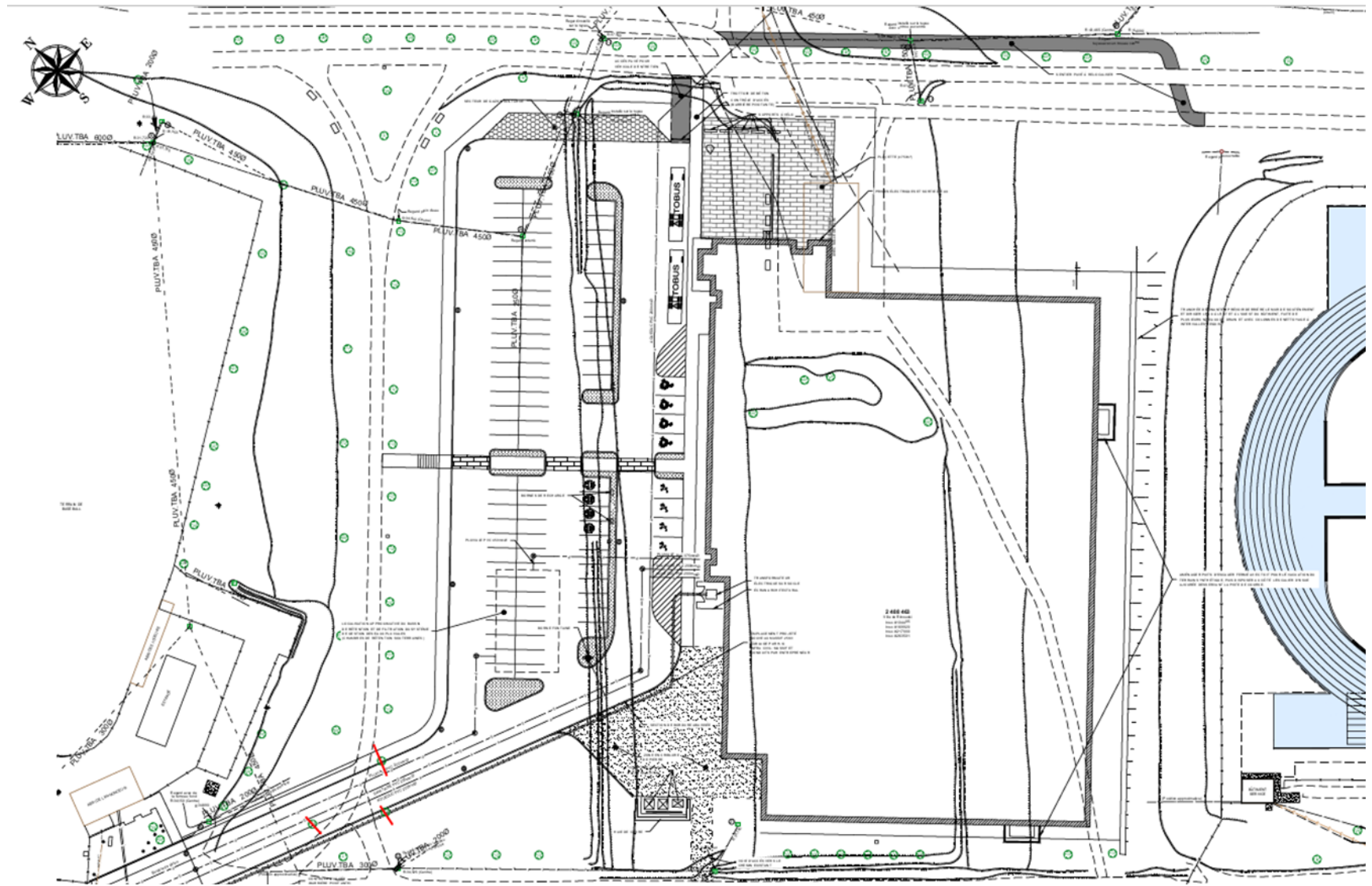
Latéral ouest – 394, rue Mercier



*Google maps*

# PPCMOI

Plans



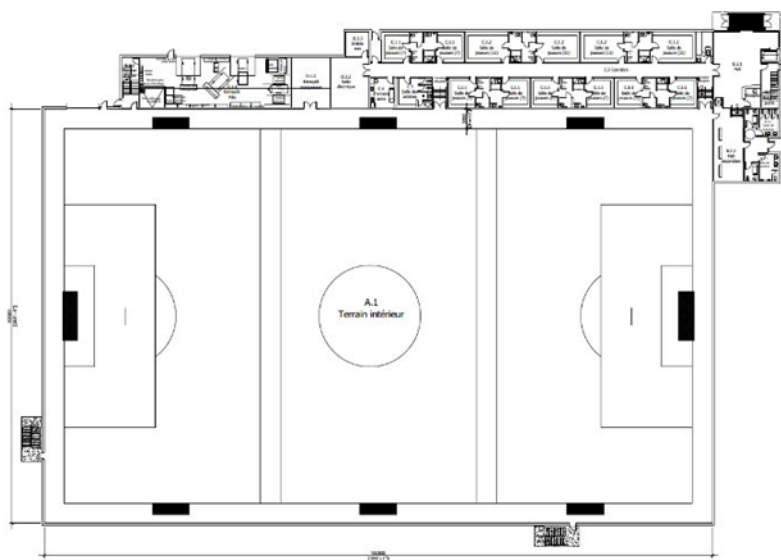
Plan d'aménagement  
du terrain



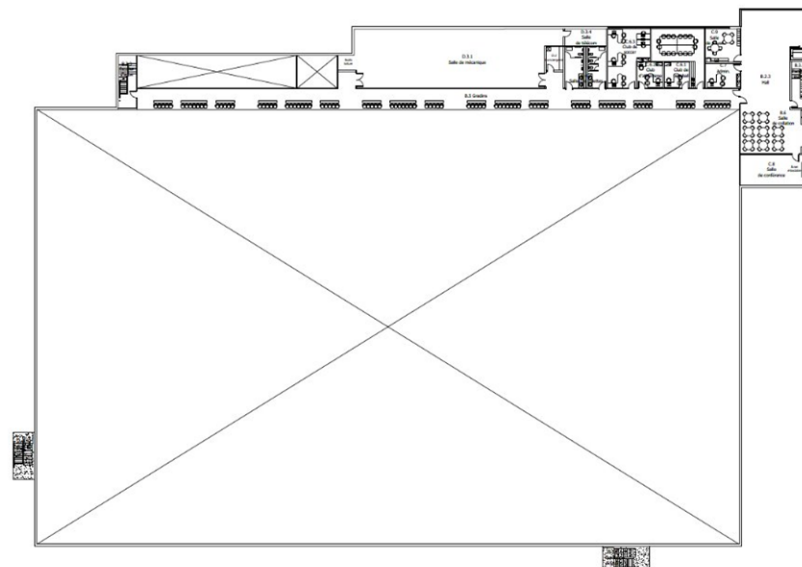
Élévation 3D



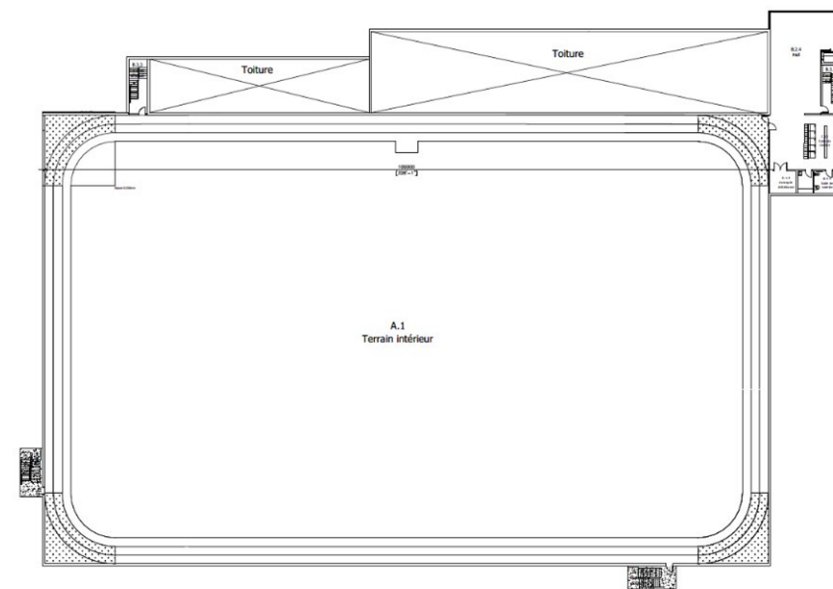
Élévation 3D



Niveau 1 : stades de soccers et locaux annexes



Niveau 2 : locaux annexes



Niveau 3 : piste d'athlétisme



# PPCMOI

Projet de résolution

# Projet de résolution

**TABLEAU NUMÉRO 1**

**Identification des plans<sup>1</sup> illustrant l'implantation et  
les caractéristiques architecturales du projet**

| <b>Numéro du plan</b> | <b>Titre du plan</b>                                 |
|-----------------------|------------------------------------------------------|
| 1                     | Implantation proposée centre multisports Rimouski    |
| 2                     | Élévations préconcept 1                              |
| 3                     | Vues 3D préconcept 1                                 |
| 4                     | Vue isométrique                                      |
| 5                     | Plans des planchers (x3) centre multisports Rimouski |

1. Plans réalisés par Gestion Roger Fradette inc., en date du 6 mai 2025.

# Projet de résolution

| TABLEAU NUMÉRO 2           |                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                      |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Caractéristiques du projet |                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                      |
| N°                         | Normes faisant l'objet d'une dérogation                                                                                                                                                                                                             | Portée et effet de l'autorisation<br>(incluant les variations autorisées)                                                                            |
| 1°                         | <b>Tableau 348.E – Matériaux de revêtement extérieur applicable aux usages de la catégorie récréative (R)</b><br><i>Les panneaux métalliques avec attaches visibles sont prohibés pour un bâtiment de la classe d'usage Récréatif extensif (R3)</i> | Permettre un revêtement extérieur de panneaux métalliques avec attaches visibles                                                                     |
| 2°                         | <b>Tableau 430.A – Nombre minimal de cases de stationnement pour un usage de catégorie récréative (R)</b><br><i>Minimum d'une case par 40 mètres carrés</i>                                                                                         | Permettre un minimum de 60 cases de stationnement                                                                                                    |
| 3°                         | <b>Tableau 427.A – Largeur d'une rampe d'accès ou d'une allée d'accès pour un usage de catégorie récréative (R)</b><br><i>Largeur maximale d'une allée d'accès pour une circulation à double sens de 5 mètres</i>                                   | Permettre une largeur d'allée d'accès pour une circulation à double sens de 8,1 mètres à l'entrée du site et de 7 mètres devant l'entrée du bâtiment |

# Projet de résolution

## **TABLEAU NUMÉRO 3**

### **Conditions assorties à l'autorisation du projet**

Un minimum de 7 arbres de moyenne à grande envergure, soit d'une taille minimale de 2 mètres lors de la plantation et de 7 mètres à maturité, doit être planté au plus tard 730 jours après l'entrée en vigueur du présent PPCMOI.

# Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Le projet de résolution de PPCMOI **ne contient pas** de dispositions susceptibles d'approbation référendaire

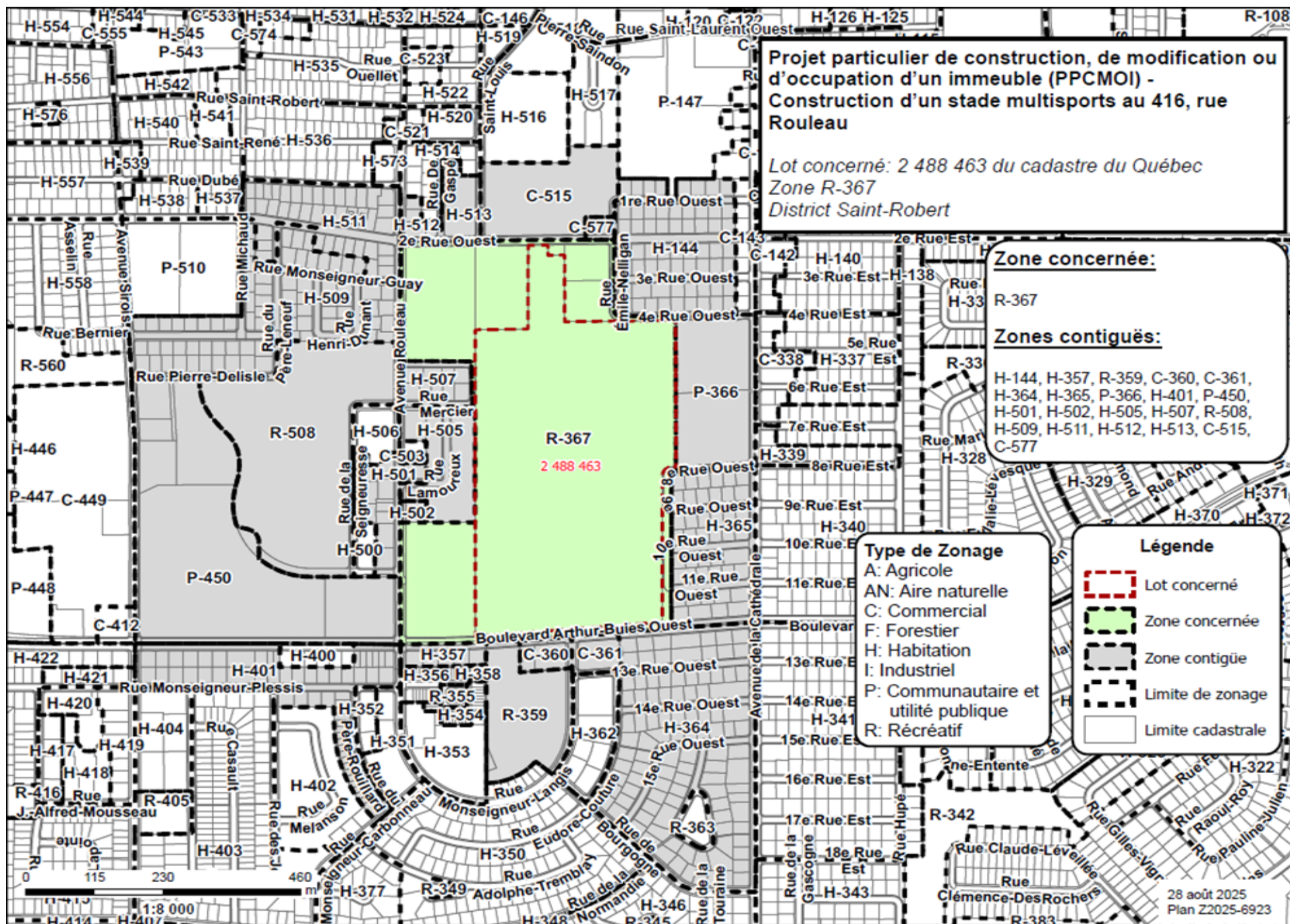
## Susceptible d'approbation référendaire

➤ Aucune

## Non susceptible d'approbation référendaire

➤ Ce projet de PPCMOI n'est pas susceptible d'approbation référendaire selon l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1).

Une disposition susceptible d'approbation référendaire est un article du projet de règlement pour lequel une demande, de la part des personnes intéressées et concernées par la modification, peut être présentée, afin que l'article du règlement soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.



# Prochaines étapes

| Étapes                                                                 | Détails                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Consultation écrite en ligne                                           | ➤ Présentation du projet sur le site Interne de la Ville en amont de la séance pour permettre aux citoyens de soumettre leurs commentaires. |
| Adoption de la résolution de PPCMOI par le conseil municipal           | ➤ Adoption suivant la consultation du projet de résolution par le conseil municipal                                                         |
| Approbation de la résolution de PPCMOI par la MRC de Rimouski-Neigette | ➤ Conformité de la résolution aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC (concordance)                          |

Les avis publics peuvent être consultés en tout temps sur notre site Internet : [rimouski.ca/ville/decouvrir-la-ville/avis-publics](https://rimouski.ca/ville/decouvrir-la-ville/avis-publics)